

# Quel François Bigot fut notaire royal

Par RAYMOND DOUVILLE

*Directeur*  
*Le Bien Public — Trois-Rivières*

UNE intéressante étude, publiée par M. André Vachon dans le Bulletin des Recherches Historiques de Juillet-août-septembre 1955, remet en vedette une vieille question à laquelle de nombreux historiens, depuis Tanguay et J.-Edmond Roy, se sont intéressés sans jamais trouver une solution satisfaisante.

Le problème se compliquait du fait que de 1643 à 1710 environ, il y eut dans la région du Cap-de-la-Madeleine trois François Bigot: le père, le fils et le petit-fils. Lequel fut le notaire? Car il y eut bien un notaire dans la famille.

Comme conclusion de quatre pages d'analyse de documents et d'argumentations, M. Vachon émet l'opinion qu'il s'agit du petit-fils: François III. En réalité le notaire de la famille fut François II, celui qui mourut le 28 octobre 1708. Les documents que nous allons citer sont, croyons-nous, suffisamment probants pour ne laisser subsister aucun doute à ce sujet.

Il faut tout d'abord éliminer François Bigot dit Lamothe, le fondateur de la lignée en Canada, l'époux de Marguerite Drapeau. Dans tous les actes qui le concernent, il déclare ne savoir écrire ni signer. Ce qui suffirait à l'exclure. De plus, jamais il ne s'octroie le titre de notaire. Il ne peut donc s'agir de lui.

Passons à François Bigot fils, ou François II. En peu de mots, résumons sa carrière. Il passe un contrat de mariage, devant le notaire La Tousche, le 8 décembre 1665, avec Catherine Baillargeon, fille de Mathurin Baillargeon et de Marie Lejonc. La terre de Mathurin Baillargeon au Cap-de-la-Madeleine avoisinait celle de Pierre Boucher dont François Bigot père fut fermier durant quelques années. A son contrat de mariage, François fils signe d'une belle écriture. François Bigot père fait sa marque. Il semble toutefois que le mariage ne fut pas célébré avant le printemps ou l'été de 1666, car le recensement de cette année énumère les futurs conjoints avec leurs parents respectifs. Catherine Baillargeon mourut entre 1670 et 1672, apparemment sans laisser d'enfants. François Bigot II épousa en secondes noces au Château-Richer le 24 octobre 1672 Marie Bouchard D'Orval, fille de Claude et de Marguerite Besnard. A l'inventaire des biens de François Bigot II par le notaire Pottier le 26 août 1710, on signale que le contrat de mariage avait été passé à Québec par le notaire Vachon le 17 janvier 1672.

Du mariage François Bigot-Marie Bouchard D'Orval, des enfants naquirent, dont l'aîné, François, qui a six ans au recensement de 1681. Ce recensement situe la famille aux Prairies Marsolet. Quant à François Bigot père, il est signalé comme demeurant avec son épouse au Cap-de-la-Madeleine.

Nous voici donc en 1681 en présence des Trois François Bigot, père, fils et petit-fils. Lequel fut le notaire? Nous avons déjà éliminé le père, qui était illettré. Il reste les deux derniers.

M. Vachon élimine également François Bigot fils, en se basant sur un contrat du notaire Normandin, concernant un échange de terres entre Alexis Raux et Michel Raux, lequel cédait la moitié du terrain à lui concédé par contrat "passé par Me François Bigot Nore. Royal le huicte octobre mil sept cent douze". C'est le seul argument apparent sérieux et irréfutable sur lequel M. Vachon puisse échafauder sa théorie, en prétendant que François Bigot fils était mort en 1708, il n'a pu rédiger un contrat en 1712. Mais M. Vachon s'est fié trop naïvement à la citation de l'*Histoire de Champlain* qui signale ce contrat. Car l'acte original du notaire Normandin dit bien "huit octobre mil sept cent deux", et non pas mil sept cent douze. Or, en 1702, François Bigot fils était encore vivant.

D'ailleurs, des documents authentiques précisent bien que ce fut François Bigot II qui fut notaire. Enumérons-en quelques-uns, dont le principal, soit le contrat de mariage de celui que M. Vachon prétend être le notaire: l'époux de Marie-Renée Beauoin.

Ce contrat, passé par le notaire Daniel Normandin le 5 avril 1703, spécifie: "François Bigot, âgé de 27 ans ou environ, natif de l'Arbre à la Croix, fils de Maistre François Bigot, Notaire Royal et procureur fiscal en la juridiction dud. Champlain et de Marie Bouchard son épouse". Dix jours plus tard, le 15 avril exactement, a lieu en l'étude du même notaire le contrat de mariage de Marguerite Bigot, âgée de 25 ans, avec Adrien Barrette. Elle est dite: fille de "Maistre François Bigot, Notaire Royal et procureur fiscal de la juridiction de Champlain et de Marie Bouchard son épouse". A cet acte signent d'autres enfants de François Bigot et de Marie Bouchard: François, Jean-Baptiste, Jacques, Joseph et Marie-Jeanne.

Examinons maintenant l'inventaire des biens de François Bigot, passé par le notaire Pottier le 26 août 1710, en présence de sa veuve Marie Bouchard, document cité par ailleurs dans l'article de M. Vachon. Ce papier dit bien que l'inventaire a été dressé "à la requête de Marie Bouchard, veuve de feu Me François Bigot vivant notaire royal en la juridiction de Trois-Rivières". L'inventaire énumère quelques livres ayant appartenu au défunt: "un livre intitulé *Le Nouveau Testament*, couvert en veau; un autre intitulé *Le parfait Notaire*, aussy couvert en

veau ; un autre petit, couvert de parchemin, intitulé *Le Martyre d'André, catéchiste*, et trois autres encore, *Petite Délimitation de la dévotion à l'Ange Gardien*, et *La Vie de Ste Catherine de Sienne*, lesquels livres on a laissé sans être estimé jusqu'à ce que la veuve partage avec ses enfants".

Pour éliminer définitivement François Bigot petit-fils de la prétention que M. Vachon lui prête au titre de notaire, signalons l'inventaire de ses biens devant Normandin, le 28 octobre 1705, après le décès de son épouse Marie-Renée Beaudoin : "A la requête du Sieur François Bigot, dem. en la seigneurie de Bécancour, de présent en la maison de Me. François Bigot, Not. Royal en la juridiction de Trois-Rivières, dem. en la Seigneurie de Marsolet . . ."

Dans aucun des documents qui le concernent François Bigot petit-fils ne prend le titre de notaire royal. Dès 1698, il avait acquis une concession à Bécancour, où il passa sa vie. En 1731, le 20 novembre, lorsqu'il vend à son frère Michel un arpent de terre au fief Catalogne, le notaire Petit lui octroie le titre de "Lieutenant des milices de Bécancour". S'il avait été notaire, sans doute eût-il insisté pour que ce titre lui soit également octroyé officiellement. Car, comme le note avec justesse M. Vachon, "à cette époque, on était très jaloux de ses titres honorifiques".

En fait, rien n'empêchait François Bigot petit-fils d'être notaire lui aussi. Mais aucun des documents que nous avons consultés à son endroit ne nous autorise à le croire.

Par contre, il faut bien admettre que François Bigot II, époux de Marie Bouchard, fut, lui notaire royal, si toutefois on veut bien accepter que les preuves que nous avons apportées sont suffisamment convaincantes.

Combien de temps pratique-t-il ? Dix ans au plus, croyons-nous, Peut-être moins. Dans les actes que nous avons étudiés, nous n'avons pas trouvé le titre de notaire attaché à son nom avant l'an 1700. Ce que nous connaissons des actes qu'il a dressés repose dans les dossiers de ses confrères de l'époque. Car son propre greffe a malheureusement disparu.

Raymond DOUVILLE